



DOSSIER DE PRESSE

Un contrat pour restaurer et maintenir la qualité des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont



SOURCES en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Signature du « contrat territorial Vienne amont 2017-2022 »

le **mercredi 13 décembre 2017, à 10h00**

à **Eymoutiers (87)**, salle d'exposition de la Mairie



Programme :

- 10h00 : Accueil
- 10h15 : Allocutions
- 10h45 : Signatures officielles des contrats
- 11h15 : Conférence de presse
- 12h00 : Cocktail déjeunatoire offert

En présence de :

André ALANORE, président du CPIE de la Corrèze,
Patrick CHABRILLANGES, président de la FDAAPPMA de la Corrèze,
Pierre CHEVALIER, président de la CC Haute Corrèze Communauté,
Philippe CONNAN, président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin,
Pierre COUTAUD, maire de la commune de Peyrelevade,
Jean-Bernard DAMIENS, président du CPIE des Pays Creusois,
Paul DUCHEZ, président de la FDAAPPMA de la Haute-Vienne,
Philippe DURAND, directeur régional de l'Office National des Forêts,
Michel GALLIOT, président de Limousin Nature Environnement,
Sylvain GAUDY, président de la CC Creuse Sud Ouest,
Pascal GUENET, directeur de la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze,
Philippe HUBERT, président de la SEPOL,
Philippe JENTY, président de la CC Vézère Monédières Millesources,
Jean-Luc LEGER, président de la CC Creuse Grand Sud,
Pascal LEROUSSÉAU, président de la Chambre d'agriculture de la Creuse,
Mathilde MAS, présidente du GMHL,
Sébastien MOREAU, président du PETR du Pays Monts et Barrages,
Jérôme ORVAIN, président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne,
Eric PAILLOT, représentant la Coopérative Forestière CFBL,
Christian PERRIER, président de la FDAAPPMA de la Creuse,
Clément PICHOT, trésorier de l'association Télé-Millevaches,
Annie-Claude RAYNAUD, présidente du CEN du Limousin,
Jean-Baptiste SIRIEIX, président de la FRCIVAM en Limousin,

Martin GUTTON, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
Valérie SIMONET, ou son représentant, présidente du Conseil départemental de la Creuse,
et **Pascal COSTE**, ou son représentant, président du Conseil départemental de la Corrèze,



Le contrat territorial : un outil pour faciliter l'action

Les contrats territoriaux sont le cadre privilégié d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Selon les enjeux des territoires, ils concernent un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou la gestion quantitative.

Depuis plusieurs années, la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que les départements de la Creuse et de la Corrèze s'associent à ces signatures pour collaborer étroitement avec les porteurs de projets dans le cadre de leurs politiques de l'eau.

En juin 2017, le bassin Loire-Bretagne comptait 163 contrats territoriaux « milieux aquatiques » (dont 107 en phase de mise en œuvre), 78 contrats « pollutions diffuses » ou « gestion quantitative » et enfin, 133 contrats « multithématique ».

En résumé, le contrat territorial, c'est :

- un territoire hydrographique cohérent, le bassin versant d'un cours d'eau ou d'une nappe,
- des enjeux identifiés et partagés,
- des acteurs qui s'associent pour répondre aux enjeux de l'eau,
- un ou des porteurs de projet qui veillent à la coordination des actions,
- des maîtres d'ouvrage mobilisés,
- la condition pour obtenir certains financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et des autres partenaires financiers,
- un accompagnement technique et financier de l'agence de l'eau pour les études, l'animation de la démarche, les travaux, l'évaluation du projet, la communication sur les actions et la sensibilisation des acteurs et des habitants.



Crédit photo : David Greyo



Crédit photo : EPTB Vienne

Le bassin versant de la Vienne amont

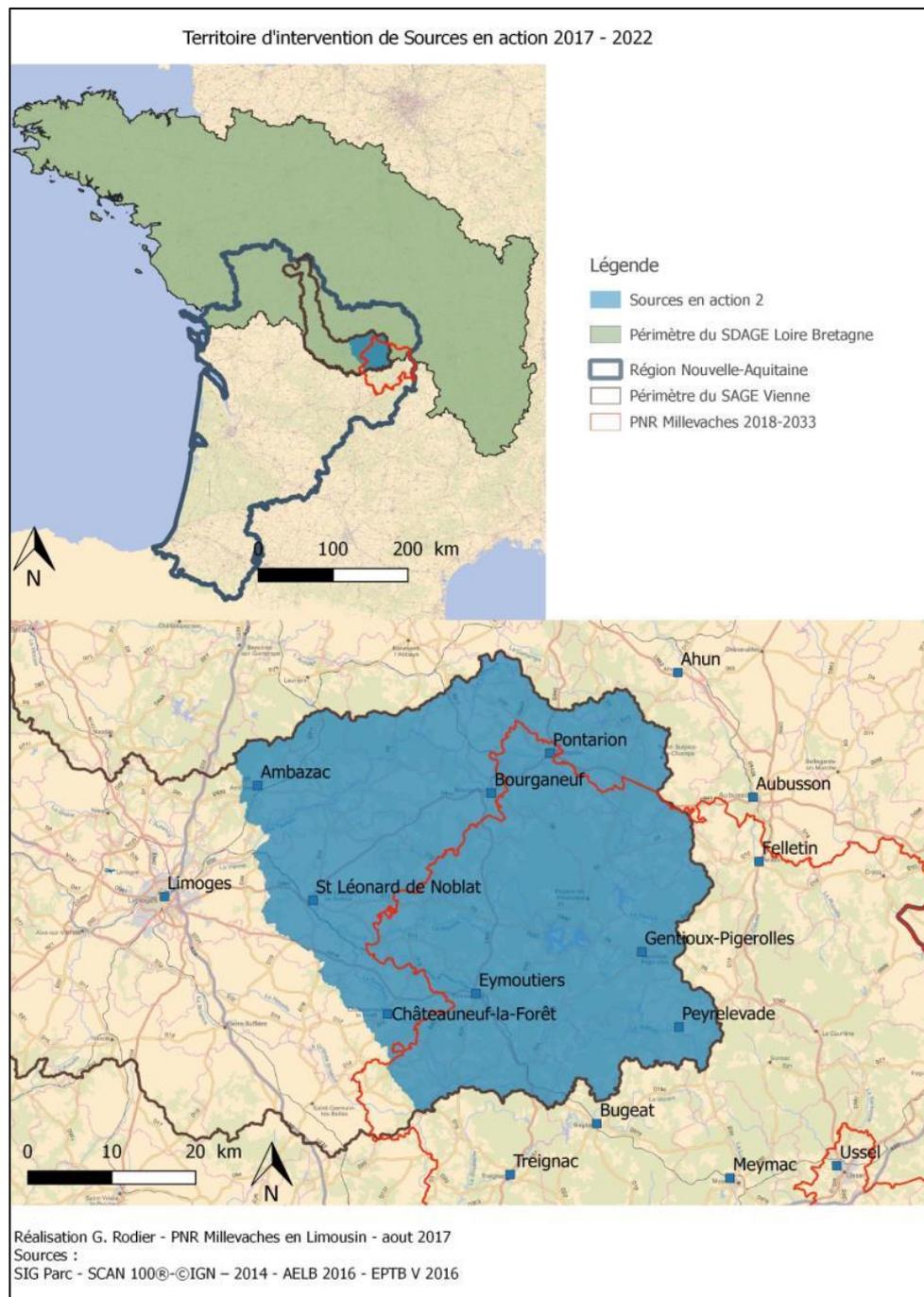
La Vienne prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude, et traverse les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 – 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin.

Son bassin couvre ainsi une superficie de 21 157 km² et s'étend des contreforts nord occidentaux du Massif Central jusqu'au val de Loire, sur 8 départements (Corrèze, Creuse, Haute Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire) et 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Centre-Val de Loire).

Le programme « Sources en action » concerne le bassin amont de la Vienne, un territoire dit de « têtes de bassin », l'endroit où les ruisseaux et rivières prennent naissance.

Les chiffres clés du bassin de la Vienne amont :

- Linéaire de cours d'eau : 3 338 km -
- Nombre de masses d'eau : 55 masses d'eau dont 48 masses d'eau cours d'eau et 7 masses d'eau plan d'eau
- Surface du bassin de la Vienne amont : 2 181 km² (soit 10 % du bassin de la Vienne)
- Surface de zones humides : 23,2 km² soit 10.6 % du territoire
- Surface Agricole Utile (SAU) : environ 820 km² (38 % du territoire) dont 92 % en prairie
- Nombres d'exploitations : environ 1230 exploitations
- Surface boisée : 1 107 km² (51 % du territoire)
- Orientation principale du territoire : Polyculture élevage extensif – plantations sylvicoles
- Nombre de plans d'eau : 1006
- Nombre de communes : 91
- Nombre d'habitants : 46 534 hab. (Insee 2016)
- Départements : Creuse (50 % du territoire), Haute-Vienne (41 %), Corrèze (9 %)
- Région : Nouvelle Aquitaine
- 1 cours d'eau, le ruisseau du Pic, ayant le label « rivière sauvage »



Historique et genèse du programme

En 2007, conscient des enjeux de ce territoire de têtes de bassin, le Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin a souhaité engager dans le cadre de sa Charte, une réflexion sur la mise en place d'un programme d'actions de nature à prévenir et corriger les impacts sur les milieux aquatiques. Cette initiative s'est traduite par l'élaboration d'un dossier de candidature préalable à la mise en place d'un projet de contrat territorial dont le périmètre portait sur le bassin hydrographique de la Vienne compris dans le territoire de compétence du PNR.

A l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs du territoire et les partenaires financiers de l'opération, le regroupement au sein du contrat territorial de différents projets de gestion de l'eau et des milieux aquatiques portés par des collectivités ou des associations s'est imposé au titre de la cohérence. Aussi, après identification des maîtres d'ouvrage potentiellement intéressés par la démarche, le territoire d'intervention a finalement été ajusté au-delà du périmètre d'intervention du PNR. Aussi, face à la dynamique engagée et l'envergure du projet, un partenariat a été conclu entre le PNR de Millevaches en Limousin et l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) pour assurer la co-coordination du contrat territorial.

A l'issue d'un travail important de concertation, de diagnostic et de propositions d'actions, un 1^{er} contrat a été présenté puis validé par les partenaires techniques et financiers pour être signé le 22 juin 2011. L'une des caractéristiques de ce programme réside dans la pluralité des thématiques abordées allant de la gestion des cours d'eau et des zones humides à l'éducation des scolaire et du public à l'environnement en passant par un large panel d'études et d'actions de communication.



Crédit photo : EPTB Vienne

Un premier programme sur la période 2011-2015

Le programme « Sources en action 2011-2015 » a constitué une opération d'envergure qui a mobilisé durant 5 années (2011-2015) 17 porteurs de projets et différents partenaires financiers (agence de l'eau Loire Bretagne, Région Limousin, départements 87, 23, 19 et Europe) autour d'un projet commun en faveur de la restauration des têtes de bassin de la Vienne.

Aussi, près de 900 actions ont été réalisées pour un montant de 4,8 M€. En outre, il résulte de l'évaluation du programme d'actions, un niveau de réalisation significatif comme en atteste les indicateurs présentés dans le recueil des réalisations 2011-2015 (cf. www.sourcesenaction.fr) : 170 km de berges de cours d'eau entretenues ou restaurées, 208 abreuvoirs installés, 40 obstacles sur cours d'eau aménagés ou supprimés, 354 ha de zones humides intégrées dans des plans de gestion, 1475 jeunes ou enfants sensibilisés, etc.

Toutefois, certaines thématiques, telles que le développement des pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques, l'encadrement de certaines pratiques forestières en bordure de cours d'eau, l'amélioration de la gestion des étangs ou encore la restauration de la continuité écologique au niveau des obstacles implantés sur les cours d'eau, n'ont pas pris un essor suffisant.

Outre l'intérêt pour la restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides, ce projet de territoire a contribué au développement économique local (environ 2M€ de retombées économiques) et au soutien de l'activité agricole.



Crédit photo : EPTB Vienne

Et un nouveau programme en 2017 !

Une partie de l'année 2016 a été consacrée au bilan technique et financier du programme 2011-2015 incluant une analyse de l'évolution de la qualité des eaux au regard des efforts techniques et financiers mis en œuvre et une enquête de satisfaction du programme auprès des différents acteurs et bénéficiaires. A l'issue de cette analyse, un important travail de diagnostics de terrain, de mise en évidence des enjeux du territoire ainsi qu'une priorisation des objectifs et actions a été mené.

Ainsi, dans l'objectif de maintenir la dynamique initiée et de poursuivre la restauration de la qualité des milieux aquatiques, le comité de pilotage du programme, regroupant l'ensemble des structures intervenant dans la gestion de l'eau, les usagers et les partenaires financiers, a décidé de renouveler le programme « Sources en action – contrat territorial Vienne amont » pour 5 années supplémentaires, sur la période 2017-2022.

A l'issue d'une nouvelle phase de concertation, 24 maîtres d'ouvrages se sont portés candidats afin de proposer des actions dans un nouveau programme ambitieux visant la poursuite et l'amplification des actions de restauration des milieux aquatiques sur les têtes de bassin de la Vienne amont. Les actions seront menées principalement sur des cours d'eau dits « prioritaires » afin de répondre aux objectifs de "bon état écologique des masses d'eau" visés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. En effet, au total, ce sont 56 % des masses d'eau qui sont actuellement considérées en bon état ou en bon potentiel écologique et 44 % en état dégradé.

Les 24 maîtres d'ouvrage signataires du nouveau programme sont à la fois des collectivités (communautés de communes, syndicats mixtes, communes), des associations, des chambres consulaires, des services de l'Etat ou encore des entreprises privées.

Chaque structure signataire des contrats interviendra dans son domaine de compétences, on peut citer par exemple :

- Restauration des milieux aquatiques : Communautés de communes Creuse Sud Ouest, Creuse Grand Sud, PETR du Pays Monts et Barrages, Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, ONF, coopérative forestière CFBL, etc.
- Conseils agricoles : chambre d'agriculture de la Haute Vienne, FRCIVAM,
- Zones humides : Conservatoire d'Espaces Naturels Limousin,
- Amélioration des connaissances : GMHL, SEPOL
- Animation-communication auprès du public : Limousin Nature Environnement, Télé Millevaches, CPIE.
- Coordination du programme : PNR de Millevaches en Limousin, EPTB Vienne.

Objectifs et programme d'actions du contrat territorial

Le présent contrat vise à décliner la stratégie développée sous forme d'un programme d'actions chiffré et daté, pour la période 2017-2022.

Compte tenu des éléments de bilan du programme 2011-2015, de l'état des lieux général complété par les diagnostics locaux ainsi que des données de l'état des lieux du SDAGE Loire Bretagne complétées par l'analyse qualitative des masses d'eau, les enjeux et objectifs suivants ont été mis en évidence :

ENJEUX	OBJECTIFS
Qualité de l'eau et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir les berges et lits des cours d'eau • Réduire les dégradations morphologiques en milieu agricole • Restaurer la continuité écologique au niveau des obstacles sur cours d'eau • Réduire les dégradations morphologiques en milieu sylvicole • Réduire l'impact des étangs
Gestion des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer et préserver des zones humides • Développer les bonnes pratiques de gestion des zones humides • Acquérir des zones humides
Animation, communication et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger des actions sur le terrain • Accompagner les bénéficiaires des actions en particulier sur les thèmes de la restauration de la continuité écologique et la gestion des étangs • Sensibiliser le public et les enfants • Dynamiser les collaborations et les dynamiques interprofessions en faveur de la prise en compte des milieux aquatiques dans tous les projets de territoire
Suivi de l'évolution de la qualité des cours d'eau et milieux aquatiques des têtes de bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin • Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés • Adapter les enseignements aux modalités et priorités de gestion des milieux

Le programme d'action a ensuite été établi suivant une stratégie globale visant différents objectifs transversaux :

- **Favoriser la mise en œuvre des orientations du SDAGE Loire Bretagne** en lien avec l'objectif 11 Préserver les têtes de bassin versant ainsi que les dispositions et les règles du SAGE Vienne ;
- **Prioriser les actions sur les masses d'eau prioritaires et à enjeux** en visant essentiellement la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique des cours d'eau ;
- **Poursuivre la dynamique initiée dans le 1^{er} contrat et amplifier les thématiques à enjeux** telles que la restauration de la continuité écologique, la gestion des étangs, le développement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques, l'amélioration des pratiques sylvicoles ;
- **Mettre en place les actions nécessaires pour maintenir le bon état écologique** sur les masses d'eau concernées en visant le principe de la non détérioration de l'état des masses d'eau et en visant notamment la **préservation et la restauration des fonctionnalités des zones humides** ;

- **Assurer la cohérence et l'efficacité des actions, la valorisation des savoir-faire, le partage des retours d'expérience et la mutualisation des compétences ;**
- **Informier, sensibiliser et communiquer** auprès des usagers, du public et des scolaires.

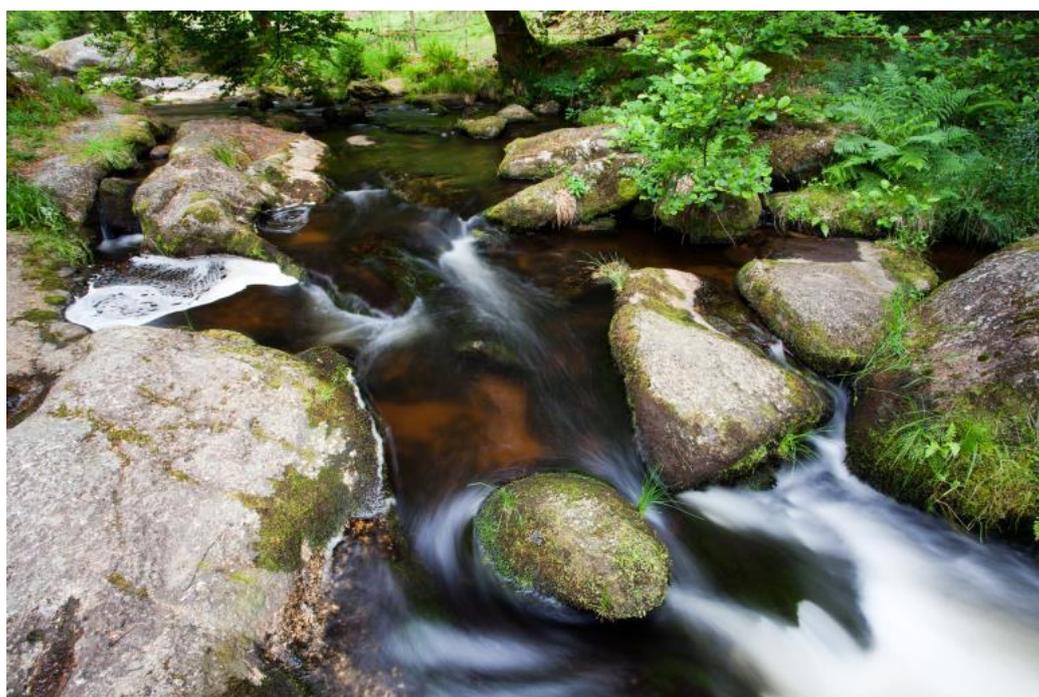
Ainsi, ce sont près de **800 actions** qui sont programmées dans le cadre du contrat territorial sur la période 2017-2022. Il est par exemple prévu la mise en place des actions suivantes :

- Restauration ou entretien de **187 km de berges des cours d'eau** (gestion de la végétation, des problèmes d'érosion et des embâcles),
- Pose de **571 aménagements pour l'abreuvement du bétail**, **141 ouvrages de franchissements des cours d'eau** et **95 km de clôtures** pour mettre en défens les berges des cours d'eau et diminuer les effets du piétinement des cours d'eau par les troupeaux,
- Accompagnement de **travaux forestiers sur 13 ha**,
- Aménagement ou suppression de **59 « grands » ouvrages** (seuils de moulins, étangs) et **72 « petits » ouvrages** (buses, passages de routes, etc.),
- Restauration de **250 ha de zones humides** et entretien de **172 ha**,
- Mise en place de **200 diagnostics individuels d'exploitations agricoles** pour améliorer les pratiques,
- Organisation de **50 journées de sensibilisation du public**,
- Environ **2500 stations de suivis des espèces aquatiques** afin d'évaluer leur état de santé,
- Animation du programme d'action via **9,7 postes financés**.

Le montant prévisionnel du contrat en quelques chiffres :

Le coût prévisionnel sur les 5 années du programme est évalué à 12,3 millions d'euros.

L'ensemble de ces opérations est financé par les porteurs de projets qui bénéficient de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (à hauteur de 62 % soit 7,94 millions d'euros), de la Région Nouvelle-Aquitaine (nouvelle politique de l'eau en cours de définition), et des Départements de la Creuse et de la Corrèze. Enfin, des fonds européens régionaux ou au titre du Plan Loire sont également mobilisés dans le cadre de certains projets. Les bénéficiaires (propriétaires, agriculteurs, riverains...) seront mis à contribution pour certains types d'opération dans le cadre de conventionnements volontaires et amiables.



Crédit photo : David Greyo

Les acteurs du contrat territorial Vienne amont :



...se mobilisent pour la restauration des cours d'eau et zones humides du territoire des têtes de bassin de la Vienne amont.



SOURCES
en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Pour en savoir plus : www.sourcesenaction.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

L'agence de l'eau, un outil d'incitation et de solidarité

Établissement public du ministère chargé de l'écologie, l'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques,

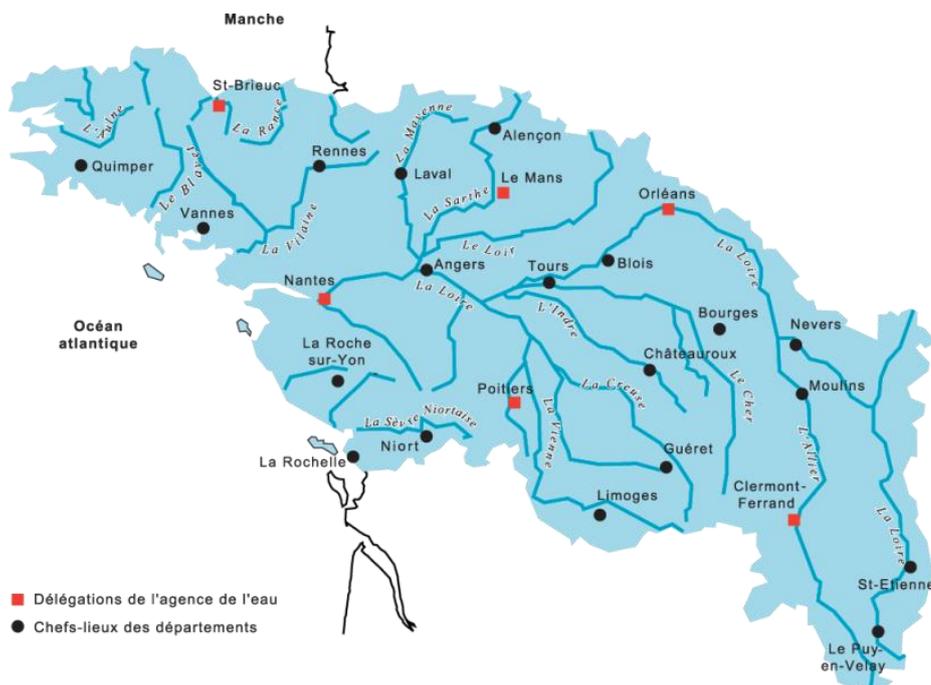
- grâce à ses interventions financières,
- par l'élaboration et le développement d'outils de planification,
- par la production et la valorisation de données pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et elle attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin. Le plafond global des dépenses est fixé par la loi.

En 2014, l'agence de l'eau a apporté 282 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

320 collaborateurs mobilisés au service public de l'environnement.

Le siège de l'agence de l'eau est situé à Orléans. Six délégations territoriales situées à Clermont-Ferrand, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc, assurent sa présence auprès de ses interlocuteurs locaux.



Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres :

- 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain
- 12,7 millions d'habitants
- 7 338 communes
- 10 régions (en 2015)
- 36 départements en tout ou partie